

Le trente et un mars deux mil seize à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de LE BIGNON DU MAINE s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Louis BELLAY, Maire.

Date de convocation et d'affichage : 23 mars 2016

Présents : Jean- Louis BELLAY - Bertrand LANDELLE - Marie-Laure HARDY - Laurent RAGUIN - Nicole ROMARIE - Mickaël DUCHEMIN - Michelle BOUE - Constance THIREAU - Gilbert DELLIÈRE - Louis MAHE

Secrétaire de séance : Mickaël DUCHEMIN

Absent(s) excusé(s) : Sébastien MONSIMER

Absent(s) non excusé(s) :

Assistait également : Odile HEUVELINNE Adjoint administratif

Ordre du jour :

- Approbation du procès verbal de la séance du 18 février 2016
- Vote des comptes administratifs 2015
- Approbation des comptes de gestion 2015
- Vote des taux d'imposition 2016
- Affectation des résultats 2015 et vote des budgets primitifs 2016
- Budget commerce : admission en non-valeur
- Création de trottoirs « rue du Lin » et d'une allée piétonne « rue du Vassé » : demande de subvention du conseil départemental
- Création d'un espace cinéraire, d'un ossuaire, d'une colonne du souvenir : demande de subvention réserve parlementaire et contrat de territoire du conseil départemental
- Proposition de dénomination d'un lieudit : Bellevue
- Questions et informations diverses

1. Approbation du compte rendu de la séance du 18 février 2016

M. Le Maire demande l'approbation du compte rendu de la séance dernière. Il est approuvé à l'unanimité

2. Vote des comptes administratifs 2015

DCM n°2016-006

Les comptes administratifs 2015 sont présentés. Il en ressort les résultats de clôture suivants en section de fonctionnement et d'investissement :

✚ Annexe Commerce - Budget HT

Section fonctionnement..... 13 688.02 €
Section d'investissement..... - 4 116.62 € Résultat de clôture..... 9 571.40 €

✚ Annexe Lotissement - Budget HT

Section fonctionnement..... 31 414.44 €
Section d'investissement..... - 186 438.98 € Résultat de clôture - 155 024.54 €

✚ Annexe Assainissement - Budget HT

Section de fonctionnement..... 14 932.17 €
Section d'investissement..... 2 800.85 € Résultat de clôture..... 17 733.02 €

✚ Commune - Budget TTC

Section fonctionnement..... 169 420.09 €
Section d'investissement..... 16 377.46 € Résultat de clôture..... 185 797.55 €

Sous la Présidence de M. LANDELLE Bertrand et hors présence de M. Le Maire, le Conseil Municipal, **après délibération et à l'unanimité**, approuve les comptes administratifs 2015 Commune et annexes Commerce, Lotissement, Assainissement.

3. Approbation des comptes de gestion 2015

DCM n°2016-007

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs 2015, déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part pour les budgets Commune et annexes Commerce, Lotissement, Assainissement.

4. Vote des taux d'imposition 2016

DCM n°2016-008

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2016

Le Conseil Municipal, **après délibération et à l'unanimité**, décide de voter, sans augmentation, les taux d'imposition de 2016 comme suit :

✚ Taxe d'habitation.....	23.57 %
✚ Taxe foncière sur le bâti.....	32.56 %
✚ Taxe foncière sur le non-bâti	48.18 %

5. Affectation des résultats 2015 et vote des budgets 2016

DCM n°2016-009

Le Conseil Municipal, **après délibération, vote à l'unanimité** les budgets primitifs 2016 comme suit :

	Section	Investissement	Fonctionnement
✚ Annexe Commerce	Dépenses.....	9 816.62 €	14 804.80 €
	Recettes.....	9 816.62 €	14 804.80 €
Vote l'affectation de résultat (Article 1068) pour la somme de 4 116.62 €			
✚ Annexe Lotissement	Dépenses.....	373 522.52 €.....	410 943.98 €
	Recettes.....	373 522.52 €.....	410 943.98 €
✚ Annexe Assainissement	Dépenses.....	14 482.53 €.....	32 686.63 €
	Recettes.....	14 482.53 €.....	32 686.63 €
✚ Commune	Dépenses.....	40 347.70 €	363 735.09 €
	Recettes.....	40 347.70 €	363 735.09 €

Une subvention d'un montant de 848 € est votée pour le budget CCAS.

Les investissements (hors reste à réaliser) TTC sont estimés à :

- Création d'un ossuaire, espace cinéraire, colonne du souvenir..... 3 470.00 € chap. 23/2313
 - Certificat d'authentification ou de signature électronique RGS**SHA2250.00 €
chap.20/2051
 - Barres d'appui espace culturel..... 600.00 € chap.21/21318
 - Achat d'une débroussailleuse et autres matériels..... 600.00 € chap.21/21578
- Travaux de voirie :
- Rue du Lin (route de Ruillé) création de trottoirs :1 043.18 € chap.73/2315
 - Réfection bicouche à l'espace propreté.....3 087.41 € chap.73/2315
 - Création d'une allée piétonne rue du Vassé892.79 € chap.73/2315
- Total travaux de voirie :5 023.38 €

M. Le Maire propose de demander une subvention « réserve parlementaire » pour les travaux de voirie estimés à 5 023.38 € TTC

- Chauffe-eau salle des fêtes cantine (voir délibération n°2016-002)1 500.00 €
chap.21/2135
- Panneau interdiction de stationner personne à mobilité réduite240.00 € chap.21/2152

(voir délibération n°2015-017)

✚ **Ecritures d'amortissements**

- **Budget commune** : A la demande de la Trésorerie, la régularisation des écritures d'amortissement est validée :
 - logiciel ixbus (dématérialisation délibérations, budgets) acheté en 2010 pour une valeur de 119.60 € amorti sur une durée de 2 ans à compter de 2016
 - logiciel population acheté en 1999 pour une valeur de 330.94 € amorti sur une durée de 2 ans à compter de 2016.

6. Budget commerce : admission en non-valeur

DCM n°2016-010

Mme QUEMENER Véronique Trésorière présente un état des pièces irrécouvrables portant le numéro 2043450231 à la date du 21 mars 2016 concernant le non-paiement de loyers pour une somme de 494.80 € par MMES BOUDEHEN MOREAU,

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de mettre la somme de 494.80 € en non-valeur à l'article 6541 et autorise M. Le Maire à signer toutes les pièces inhérentes au dossier.

7. Création de trottoirs « rue du Lin » et d'une allée piétonne « rue du Vassé » : demande de subvention du conseil départemental

DCM n°2016-011

M. Le Maire propose de demander l'aide du conseil départemental dans le cadre du programme financé du produit des amendes de police au titre de la « différenciation du trafic » pour la création de trottoirs avec un empiérement et bicouche « rue du Lin » du n°5 au n°7 et d'une allée piétonne « rue du Vassé » après le n°18, au niveau du passage piéton, au n°20 afin de sécuriser le cheminement piéton vers les habitations :

✚ *Le plan de financement de ce projet s'articule comme suit :*

Dépenses estimées à	En € HT	Recettes estimées à	En € HT
- Création de trottoirs rue du Lin	869.32 €	Conseil départemental « amendes de police » taux de 25%	403.00 €
- Création d'une allée piétonne rue du Vassé	743.99 €		
		Commune (autofinancement)	1 210.31€
total	1 613.31 €	total	1 613.31 €

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- ✚ *décide de la réalisation de l'opération au chapitre 73 article 2315*
- ✚ *statue favorablement sur le plan prévisionnel de financement précité*
- ✚ *sollicite l'aide du département au titre de la différenciation du trafic de 403.00 €*
- ✚ *sollicite toutes autres aides financières mobilisable susceptibles de compléter le financement de cette opération, telles que présentées,*
- ✚ *donne tout pouvoir à M. Le Maire pour effectuer toutes démarches et l'autorise à signer toutes pièces afférentes au présent dossier.*

8. Création d'un espace cinéraire, d'un ossuaire, d'une colonne du souvenir : demande de subvention réserve parlementaire et contrat de territoire du conseil départemental

DCM n°2016-012

M. Le Maire propose de solliciter auprès du Ministère de l'Intérieur une subvention de 800 € sur le programme 122, action 01 « Aides exceptionnelles aux collectivités territoriales » de la mission « relations avec les collectivités territoriales » dont le coût est estimé à 2 891.66 € HT et une subvention de 50% sur ce montant soit 1 445.83 € du conseil départemental dans le cadre du contrat de territoire en vue de réaliser au cimetière un espace cinéraire, un ossuaire, une colonne du souvenir :

✚ *Le plan de financement de ce projet s'articule comme suit :*

Dépenses estimées	En € HT	Recettes estimées à	En € HT
Création d'un ossuaire, d'un espace cinéraire et d'une colonne du souvenir	2 891.66 €	Conseil départemental « contrat de territoire » taux de 50 %	1 445.83 €
		Réserve parlementaire	800.00 €
		Commune (autofinancement)	645.83 €
total	2 891.66 €	total	2 891.66 €

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- ✚ *approuve la création d'un espace cinéraire, d'un ossuaire, d'une colonne du souvenir à l'article 2313*
- ✚ *statue favorablement sur le plan prévisionnel de financement précité*
- ✚ *sollicite la réserve parlementaire d'un montant de 800 € et l'aide du département dans le cadre du contrat de territoire pour un montant de 1 445.83 € représentant 50% du montant HT estimé à 2 891.66 €*

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2016

- ✚ les travaux sont prévus mai 2016
- ✚ donne tout pouvoir à M. Le Maire pour effectuer toutes démarches et l'autorise à signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

9. Proposition de dénomination d'un lieudit : Bellevue

DCM n°2016-013

Un permis de construire a été accordé pour édifier une maison d'habitation sur la parcelle 421 section B pour un 2^{ème} siège d'exploitation. Afin de ne pas confondre avec le lieudit « La Doronnerie » sur la commune de Meslay du Maine, Mme PERSIGAN Sandrine propriétaire avec son fils propose la dénomination « Bellevue » sur notre commune.

Le Conseil Municipal, **après délibération et à l'unanimité**, accepte la proposition de Madame PERSIGAN Sandrine d'appeler le lieudit « Bellevue ». Les services des impôts et de la poste seront informés.

10. Compte rendu des commissions communales

✚ **Commission culturelle jeunes** : MME Marie-Laure HARDY rapporte le compte rendu du Conseil d'école qui s'est réuni le mardi 15 mars. Les effectifs prévus à la rentrée 2016-2017 sont les suivants :

- Classe de CE1/CE2 : 14 CE1 - 11 CE2 (soit 25 élèves)
- Classe des CM1/CM2 : 11 CM1 - 17 CM2 (soit 28 élèves)

Le RPI compterait 95 élèves.

L'équipe enseignante propose une collecte de papier, il suffit de stocker du papier et de venir le déposer dans un contenant qui serait mis à disposition pendant une semaine ou deux sur la commune. Ensuite la société PAPREC de Saint-Berthevin retire le contenant, pèse les papiers collectés et achète le papier à l'AMB qui, grâce à cet argent pourrait financer les projets des enfants.

L'équipe enseignante demande s'il est possible de fabriquer un composteur pour pouvoir mettre en place un tri des déchets dans l'école et y associer la cantine.

Le Conseil Municipal donne un accord de principe pour une participation de 100 € pour 8 enfants de notre commune soit 800 € pour un projet classe de neige pour les CM l'année prochaine.

Un capteur de dioxyde de carbone a été placé une semaine dans chaque classe. Dans la classe des CE, le signal sonore a retenti, il est alors important d'aérer pour une meilleure qualité de l'air.

✚ **Commission bâtiment** : Une réflexion est menée sur des travaux d'acoustique de la salle des fêtes avec une proposition d'installer des éléments absorbants le bruit.

✚ **Commission voirie** : MM LANDELLE Bertrand Adjoint informe que la commission va se réunir pour faire un tour des chemins pour constater leur état et faire une estimation des travaux d'entretien. Il informe que du point à temps va être mis dans le virage par le conseil départemental sur la voie menant au lieudit « Les Futaies ».

✚ **Commission salle des fêtes-propreté embellissement (fleurs)** : La commission va se réunir le 23 avril.

Le label « paysages de la Mayenne » remplace « villes et villages fleuris ». Le jury s'attachera à une vision globale de l'aménagement.

11. Agenda

✚ Réunion de conseil municipal le jeudi 12 mai.

12. Questions et informations diverses

✚ Logiciel l'delibRE permettra l'envoi des convocations et compte rendus pour les prochains conseils municipaux. La communauté de communes a acquis des droits pour tout le territoire. Chaque conseiller municipal devra créer un accès personnel avec un identifiant et un mot de passe.

✚ La cabine téléphonique sera démontée dans un délai de 15 jours à compter du 11 avril prochain, la date n'est pas fixée, l'intervention prendra une demi-journée, il est demandé de ne pas laisser votre véhicule près de celle-ci dans la journée.

✚ L'abri dans le cimetière sera démonté le 6 avril prochain.

✚ Les arrondissements du département de la Mayenne sont modifiés à compter du 30 mars prochain. La communauté de communes de Meslay-Grez ainsi que les communes de Courbeville et Astillé seront rattachées à l'arrondissement de Château-Gontier qui comportera 85 communes et 75 000 habitants.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 23 h 00.

Le Maire
Jean Louis BELLAY